

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2017 à 20H30

COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, PENAUD Jacques, BARTHELEMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Absente : BOUDY-DACHE Sylvette, excusée.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 8 mai 2017 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce rapport tient compte du nouveau syndicat (SIAEP du Nord-Est du Périgord) résultant de la fusion des syndicats de Nanthiat, Payzac et Excideuil.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau :

Quelques chiffres :

- 27 communes ;
- 13 750 habitants ;
- 8 008 abonnés ;
- 2 exploitants : SAUR et SOGEDO ;
- Consommation moyenne : 133 litres / habitant / jour ;
- Eau de bonne qualité ;
- Prix moyen pour une consommation de 120 m³ : 3.17 € / m³

Pour info : la commune de Saint Cyr compte 163 abonnés.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation.

2/ Transfert des pouvoirs de police

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes exerce des compétences en matière de collecte de déchets, assainissement, aires d'accueil des gens du voyage, voirie et habitat et que l'exercice de ces compétences implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à ces compétences au président de la communauté de communes.

L'arrêté, refusant le transfert de ces pouvoirs de police, pris par la Communauté de Communes s'applique à l'ensemble du territoire intercommunal, c'est la raison pour laquelle aucune délibération ni arrêté n'est à prendre par la commune.

3/ Attribution de compensation 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées) avait évalué le coût des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (voirie, aménagement de bourgs, assainissement...).

Ce rapport a fait apparaître une erreur dans le montant des compensations pour certaines communes, c'est pourquoi ce rapport doit à nouveau être approuvé par le Conseil Municipal.

Aucune modification n'est à noter concernant les compensations pour la commune de Saint Cyr.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce nouveau rapport 2017 de la CLECT.

4/ Décisions modificatives

Monsieur le Maire présente une décision modificative de crédits au BP 2017 :

- ⇒ DM de virement de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement :
- pour des travaux de voirie, du matériel informatique, un nettoyeur pour la salle et pour les travaux liés à l'installation des containers semi-enterrés.

Montant de la décision modificative : 40 938.14 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative au BP 2017.

5 / Questions diverses

- **Nettoyeur / laveuse** : projet d'acheter un nettoyeur pour la salle polyvalente, devis et démonstration attendus. Entreprise BORDAS.
- **Recrutement nouvel agent technique** : Fin du contrat d'Anthony POUQUET le 31 août 2017. Gilles MODELIN de Varagnac est recruté comme agent technique contractuel à temps non-complet à partir du 1^{er} août 2017. Monsieur Anthony POUQUET n'a pas souhaité faire acte de candidature.
- **Visite jury 1^{ère} fleur** : le jury régional sera de passage le 25 août 2017 sur la commune pour la confirmation de la 1^{ère} fleur.

- **Inauguration de la maison GÉRAUD** : elle aura lieu samedi 30 septembre 2017 en fin de matinée.
- **Saint Cyr de France** : journée prévue le 9 septembre.
- **SMCTOM** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du SMCTOM déplorant le manque de représentation des délégués aux différentes réunions, il rappelle donc au conseil municipal l'importance de la participation des élus aux réunions des syndicats et des commissions.
- **Chemins** : Alain BUISSON et Sabrina REYNAUD font part du mauvais état des chemins de Magnac et des Ages (empièchement, trous, problème d'écoulement et de ruissellement des eaux, végétation envahissante).
- **Maisons fleuries** : Corinne BOUZONIE sollicite la commission environnement pour le passage dans les différentes maisons fleuries de la commune.
- **Gouttière à l'ancien Presbytère** : Franck BARTHELEMY fait part d'un problème de gouttière bouchée au logement de la Poste.
- **Commissions communautaires** : Sylvette LAFONT fait le compte-rendu des réunions de la commission enfance et culture de la Communauté de Communes auxquelles elle a assisté.

La séance est levée à 22h45.